



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 22 mars 2024

[Aujourd'hui 22 mars, c'est la journée mondiale de l'eau.](#)

En Bourgogne-Franche-Comté, les constats sur l'état de la ressource en eau nous invitent à agir collectivement et sans attendre, pour répondre aux grands enjeux de sobriété, disponibilité et qualité.

En 2023, 38 unités sécheresse sur 67 étaient encore en crise à la mi-octobre. 156 unités de distribution d'eau potable sur 585 ont été déclarées en tension, dont 15 communes alimentées par camion-citerne.

136 captages sont classés prioritaires à cause d'une pollution par les nitrates ou par les pesticides. Nous sommes la 2ème région de France la plus concernée et observons une tendance à la dégradation de la qualité. A titre d'exemple, le nombre de communes dites « vulnérables aux nitrates » a augmenté de 30 % entre 2017 et 2021.

C'est pourquoi, en Bourgogne-Franche-Comté, l'Etat s'organise autour de 7 priorités :

- ✓ renforcer la gouvernance en accompagnant le **transfert des compétences eau et assainissement à l'échelle intercommunale**,
- ✓ déployer des **Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)**,
- ✓ **accompagner les 16 sites industriels les plus consommateurs en eau vers davantage de sobriété**,
- ✓ accompagner l'élevage dans son adaptation au changement climatique et notamment en **utilisant l'eau pluviale pour l'abreuvement**,
- ✓ **reconquérir la qualité des captages prioritaires**,
- ✓ accompagner des projets emblématiques labellisés « **Solutions Fondées sur la Nature** »,
- ✓ mettre en place une **instance de dialogue sur chaque sous-bassin de la région**.

En janvier 2024, la signature d'une **convention autour de la préservation de la ressource en eau, entre l'Etat, la Région et les 3 agences de l'eau** de la région, est le signal de la mobilisation de tous aux côtés des territoires.

En complément, pour accompagner les porteurs de projet, des outils ont été développés à l'échelle régionale et mis à disposition sur le site internet de la DREAL.

Sur l'aspect quantité, dans le dossier sécheresse et sobriété les porteurs de projet trouveront des outils pour les aider à mettre en œuvre un PTGE, des outils de sensibilisation spécifiques aux industriels, l'état régulier des cours d'eau, nappes et grands barrages, etc : <https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/secheresse-et-sobriete-en-eau-r3503.html>

Sur l'aspect qualité, L'Etat se mobilise particulièrement pour accompagner les territoires sur 2 priorités :

- la **reconquête de la qualité de l'eau** avec le lancement aujourd'hui d'un **appel à projets « l'eau d'ici »** pour accompagner les collectivités à lancer un projet de territoires et co-construire une feuille de route avec l'ensemble des acteurs. L'accompagnement se traduit notamment par la mise à disposition de bureaux d'études financés par la DREAL et l'ARS pour animer des ateliers territoriaux. Pour tout savoir sur cet appel à projets, consultez le site de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté : <https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/appel-a-projet-l-eau-d-ici-accompagner-les-a10550.html>
- **promouvoir les solutions fondées sur la nature** à travers des retours d'expériences de projets exemplaires bientôt disponibles sur le site de la DREAL et un plan de communication dont la 1^{ère} étape est la publication d'une plaquette sur l'intérêt de la restauration morphologique des cours d'eau : <https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/hydromorphologie-etat-des-eaux-a10572.html>

Porteurs de projets, n'hésitez pas à contacter les services de l'Etat pour être accompagnés dans tous vos projets de préservation et de reconquête de la ressource en eau.

Et pour tout savoir en moins de 5 minutes sur la gestion durable de la ressource en eau en Bourgogne-Franche-Comté, c'est ici : <https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/strategie-regionale-de-l-etat-5-actions-cles-pour-a10077.html>

Contact :

Odile Roque Bedeaux

Pôle communication

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement

Tél : 0339596211/0761209479

5 voie Gisèle Halimi

25005 Besançon cedex

<https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=sommaire>

 @Prefet21.BFC

 @Prefet21.BFC